

Octobre 2011 N°66



Nous y voilà !

Les négociations touchent à leur fin...
Augmentations: Lettre Clé , IFD et prime enfin !

Il nous reste à décider démocratiquement pour ou contre. Notre syndicat, selon ses habitudes, vous propose une **Assemblée Générale Extraordinaire** au cours de laquelle vous serez appelés à **voter pour ou contre**.
Votre vote sera collecté pour la décision finale qui aura lieu lors du **Congrès Extraordinaire** de Paris le 22 octobre.

Nous comptons sur votre présence à ce tournant de la vie conventionnelle..

Bien entendu seuls les syndiqués votent. Mais ceux qui ne se pourraient se déplacer peuvent envoyer leur pouvoir au siège ou voter par correspondance et nous suivre au jour le jour sur <http://www.syndicatmk49.canalblog.com/> le blog du syndicat
A jeudi.

François LHOMMEAU



Convocation

Le Conseil d'Administration du syndicat FFMKR du Maine et Loire vous invite à assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** du **Judi 20 octobre 2011** qui aura lieu à Angers,

au siège de la **MACSF: 11 rue François Mitterrand**
à 20H30

Ordre du jour

Vote sur les propositions de revalorisations
Questions diverses

Pas encore syndiqué...
mais vous voulez voter...
Votre adhésion est à 1€
pour 2011 seulement
Et à 59€ pour 2012 !
N'hésitez plus !

En cas d'impossibilité veuillez retourner votre pouvoir au siège

Négociations conventionnelles Réunion du 4 octobre 2011

Chère Consœur, Cher Confrère,
Etaient présents :

- **Pour l'UNION** : Stéphane MICHEL, Tristan MARECHAL, Philippe GOUET.
- **Pour la CNAMTS** : Frédéric VAN ROCKEGHEM, Philippe ULMANN, Mathilde LIGNOT-LELOUP, Monique WEBER, Dr SOUBIELLE, Dr PFISTER, Camille THOORENS, Mme HESSA et cinq cadres.
- **Pour la FFMKR** : Alain BERGEAU, Daniel PAGUESSORHAYE, Patrick CORNE, Jean-Yves TRAMOY, Jean-Michel DALLA TORRE, Bernard GAUTIER et Cyrille PERNOT.

1. MOTION DU CONGRÈS DE CAHORS

Conformément au calendrier initial des négociations, la FFMKR a participé à cette réunion **FINALE** en informant le Directeur Général des résultats du vote de l'avenant proposé par la caisse lors du congrès administratif de la FFMKR qui s'est tenu à Cahors les 30 septembre, 1er et 2 octobre 2011.

Le Congrès de Cahors a refusé à 96 % le contenu de l'avenant proposé par la CNAMTS qui contenait :

- des mesures coercitives sur la démographie,
- une revalorisation de 11 centimes d'euros sur la lettre clef,
- des mesures financières incitatives pour les zones très sous dotées (environ 5.800 € par MK installés dans ces zones),
- une prochaine et éventuelle suppression de la DAP au-delà de 30 séances pour les pathologies non référencées lorsque la montée en puissance des référentiels serait suffisante
- un engagement de la profession vers la dématérialisation des supports administratifs.

Pour rappel, le congrès a mandaté la délégation fédérale pour négocier un avenant conventionnel comportant :

- une application immédiate de la suppression de la DAP pour les séries d'actes des pathologies non référencées de plus de 30 séances,
- une suppression totale du coercitif dans les « zones très dotées »,
- une extension de l'aide financière pour les zones « sous dotées (1000 MK)».

2. NÉGOCIATIONS

Après divers échanges avec le Ministère, le cadrage financier ainsi que le calendrier étaient très contraints.

Les points conformes à la motion adoptée en Congrès et acceptée par l'UNCAM sont :

- Suppression totale de la DAP pour les pathologies non référencées et application à compter de la signature de l'avenant et parution au JO de la 2^{ème} vague des référentiels (**conforme au vote du Congrès**)
- Une extension de l'aide des « zones très sous dotées aux zones sous dotées (2000 MK en bénéficieraient au lieu de 1000 MK)» (**conforme au vote du Congrès**)
- 2,15 € au 15 juin pour la lettre clef (**conforme au vote du Congrès**)
- Une revalorisation de l'IFD portée à 2,50 € + 8 Millions d'euros en plus (**vient en plus du vote en Congrès**)

Objectif non obtenu : suppression totale des mesures coercitives sur les zones sur dotées. En effet, l'UNCAM a informé la profession qu'elle était contrainte par le ministère d'imposer des mesures coercitives sur la démographie, mais que le zonage pourrait être revu à la baisse de l'ordre de 40 à 50% pour impacter un nombre plus restreint de masseurs-kinésithérapeutes (actuellement, 15.000 masseurs-kinésithérapeutes sont concernés).

3. CONGRÈS EXTRAORDINAIRE

Nous sommes arrivés au terme des négociations. Aucune autre réunion n'est prévue. L'UNCAM doit nous adresser avant la fin de la semaine une nouvelle écriture de l'avenant et dès sa réception nous vous l'adresserons.

Un congrès extraordinaire est donc fixé le : **samedi 22 octobre 2011** pour se prononcer sur les nouvelles propositions. Je vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'assurance de mes salutations confraternelles.

Alain BERGEAU
Président

Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 20 octobre 2011

POUVOIR

M^r, M^{me}, M^{lle}
Adresse:
donne pouvoir à
M^r, M^{me}, M^{lle}
Adresse:
Pour me représenter à l'Assemblée Générale du Syndicat FFMKR 49

Fait à Le Signature

Extrait des statuts

Tout membre du Syndicat à jour de cotisation à la date de la réunion peut participer à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Tout membre du syndicat peut être représenté par un autre membre, les pouvoirs étant limités à un par personne.

Les votes ont lieu à bulletin secret.